

OPPEDE 2 MAI 2026

**BIENVENUE
À
L'ASSEMBLEE
GENERALE**



**LUBERON
NATURE**

ÉQUILIBRE & TERRITOIRE

INTRODUCTION DE L'ASSEMBLEE

Au nom de l'ensemble du Conseil d'Administration, je salue et je remercie de leur présence parmi nous tous les élus invités, les représentants d'associations et bien sûr tous nos adhérents et sympathisants sans lesquels Luberon Nature n'existerait pas.

Luberon Nature a pour ambition d'œuvrer pour soutenir la vie du territoire ainsi que son équilibre par la préservation de son environnement en renforçant son économie pour autant que celle-ci soit écologiquement vertueuse.

Pour ce faire, Luberon Nature privilégie le dialogue et le débat pour la recherche de solutions constructives mais elle ne s'interdit pas d'ester en justice comme le permet l'agrément du Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires dont elle dispose sans interruption depuis 1979.

LE LUBERON EN QUELQUES CHIFFRES

Superficie: 356 Km²

Longueur 60 km Largeur +/- 5 km

Habitants + de 55.000 en 2021

86 communes adhérentes au *PRNL (Parc Nature Régional du Luberon)*
dont 26 dans les Alpes de Haute-Provence

Point culminant: Le Mourre Nègre 1125 m

Deux rivières principales: La Durance et le Calavon dont la Sénancole et
l'Imergue sont les principaux affluents

Trois sites d'Ocres: Colorado Provençal, Sentier des Ocres,
Mines de Bruoux

POURQUOI PROTEGER LE LUBERON ?



une biodiversité exceptionnelle



une valeur culturelle et historique



un patrimoine architectural essentiel



des paysages uniques



des villages incomparables

QUELQUES ACTIONS EN 2025

CUCURON
Etang de la
Bonde

CUCURON
Platanes de
l'Etang

CAVAILLON
HAUTS
BANQUETS

**Endiguement du
Coulon**

PUYVERT

**LA TOUR
d'AYGUES**
Coopérative du
Val d'Eze

ANSOUIS
Concassage
Amourededieu

LOURMARIN

PERTUIS
SOTRAMO
PAROLA

BUOUX
Château de
l'Environnement

COMMENTAIRES SUR CES DIFFERENTES ACTIONS

- **Recours / PLU MANOSQUE** nous nous sommes joints à FNE 04 dans une procédure visant à contester le PLU de la DLVA (Durance Luberon Verdon Agglomération), en fait le PLU de Manosque. Ce dossier vient enfin d'être enrôlé avec au Tribunal Administratif de Marseille T.A. de Marseille le 11 mai prochain.
- **ETANG DE LA BONDE** : le projet objet de l'ouverture de ce dossier (rachat par un promoteur de l'étang, des 45 ha de terres tout autour et du château) a été abandonné et l'ensemble du domaine a été acheté par la CCPAL (Communauté de commune)
- **CUCURON** : notre intervention aura permis qu'une partie des travaux de voirie soient exécutés en respectant les normes phytosanitaires.
- **LOURMARIN HOTEL DE LA FONTAINE : VAL** (Vivre à Lourmarin) a cessé de nous suivre dans la procédure de contestation d'un permis de construire modificatif. Les ABF ont « retourné leur veste » et LN s'étant retrouvé seul a décidé d'abandonner
- **PERTUIS** : Affaire SOTRAMO PAROLA (équarisseur qui a pollué la nappe phréatique par utilisation de perchloréthylène) ; LN qui s'était portée partie civile avec FNE, la municipalité et des riverains. Nous avons gagné en première instance ; l'affaire est en appel et sera appelée à l'audience du 11 juin.
- **PUYVERT** : audience le 11 juin dans le cadre d'une assignation des sociétés ARNAUD devant le juge de l'exécution du Tribunal Judiciaire d'Avignon en vue de liquider l'astreinte ordonnée par le jugement du Tribunal Judiciaire d'Avignon du 9 octobre 202.
- **LA TOUR D'AIGUE** : pollution de la rivière l'Eze par une cave agricole ; LN s'était raccroché à ce dossier sans le porter réellement la procédure est en cours devant le TA de Nîmes et les mémoires ont été échangés. On attend la date d'audience.
- **ANSOUIS CONCASSAGE AMOURDEDIEUX** : affaire toujours en cours tant devant le TA (contestation d'une modification du PLU qui a autorisé un STECAL) que devant Tribunal Judiciaire pour troubles de jouissance et pollution.

BUOUX CHÂTEAU DE L'ENVIRONNEMENT

**LA MENACE SE
CONCRETISE !**





BUOUX CHÂTEAU DE L'ENVIRONNEMENT

Baptisé pompeusement « Centre d'Interprétation des Patrimoines Naturels et Culturels », il comporterait notamment des jardins à la française, une offre de restauration et d'hébergement, un musée, l'accueil d'événements, un parcours d'accrobranche en plus de l'accueil des scolaires.

Il prévoirait 45 000 visiteurs à l'année, une aberration dans cet environnement fragile où l'approvisionnement en eau est menacé.

Il suppose l'agrandissement de la voirie et la création de parkings sur des prairies actuellement utilisées par l'un des derniers bergers.



BUOUX CHÂTEAU DE L'ENVIRONNEMENT

- Le château a fait l'objet de 2 demandes d'autorisation de travaux en 2025 relatives d'une part aux travaux d'aménagements intérieurs de l'aile XVIIe (arrêtés depuis fin 2018), d'autre part à des travaux préparatoires concernant l'aile renaissance, les jardins, et la réalisation d'un assainissement collectif. Les travaux ont donc repris à l'été 2025 concernant les travaux d'aménagement intérieurs. Ils sont censés se terminer à l'été 2026. Le montant des travaux indiqué est de 906 771 € H.T.
- Les travaux dits « préparatoires », qui consistent principalement à des diagnostics et à l'installation d'un assainissement collectif « réglementaire » ont démarré au printemps et doivent se terminer à l'été 2027. Le montant des travaux indiqué est de 558 210 € H.T.
- Des marchés ont été validés par la CAO du 27 janvier 2026 et votés en Conseil Syndical (CS) le 10 février 2026 pour un montant de 501 201 € H.T., dont 315 K€ pour l'assainissement.

BUOUX CHÂTEAU DE L'ENVIRONNEMENT

- Parallèlement, ont été votés à ce même conseil syndical des marchés de maîtrise d'œuvre pour 300 874,77 € H.T. concernant la phase 2 (aménagements intérieurs – CS12), et pour 345 874 € H.T. pour la phase 3 (travaux préparatoires - CS13) – soit 645 000 € d'honoraires – hors honoraires du parc,
- Enfin, à ce même conseil a été voté un plan de financement prévisionnel relatif à la **restauration écologique du château** pour un montant de 1 673 587 € et une demande de subvention à l'Union Européenne au titre du FEDER pour **l'adaptation au changement climatique** du projet pour un montant de 830 000 €. Pour rappel, à la même époque avait été voté des marchés de travaux pour un montant d'un peu plus de 500 K€.



BUOUX CHÂTEAU DE L'ENVIRONNEMENT

- Deux remarques sur ce dernier vote : on ne sait pas à quoi correspondent les 1 673 587 €, et la délibération fait référence à une autre délibération du conseil syndical en date du 20 février 2024 (introuvable à ce jour sur le site du PNRL) qui *approuve la mise à jour du cadre technique administratif et financier du projet de rénovation et d'ouverture au public du château de Buoux.*



BUOUX CHÂTEAU DE L'ENVIRONNEMENT

- Beaucoup d'inconnus subsistent encore : la grande salle prévue en extension aurait été redessinée et agrandie. La demande d'autorisation modificative n'a toujours pas été déposée et serait en discussion avec les services de la DRAC qui instruit les dossiers. Un appel d'offre aurait été lancé ou serait en cours concernant la gestion du lieu sous forme de délégation de service public (DSP). Avec quel cahier des charges et quel business plan ?
- Enfin, le calendrier reste flou, avec une annonce « officielle » d'ouverture au public début 2028, tandis qu'officieusement, les travaux concernant le château à proprement parler ne devraient pas être terminés avant fin 2028 (dans le meilleur des cas), ceux concernant les extérieurs fin 2029. Soit une ouverture au plus tôt en 2029-2030... (pour rappel, en 2023, l'ouverture avait été annoncée pour 2026).



BUOUX CHÂTEAU DE L'ENVIRONNEMENT

Par délibération n°2024CS08 du 24 janvier 2024, le PNRL a autorisé sa Présidente, Madame Dominique SANTONI, à signer un protocole d'accord avec la Société BLOOMING, portant sur la création d'un fonds de dotation privé « TERRA NOVA ». Or, le PNRL aurait dû solliciter le Fonds de dotation « Parcs naturels régionaux de France ».

Par cette délégation, il ne respecte pas les obligations imposées par la Charte Éthique du Mécénat et du Parrainage d'entreprise dans les PNR.
(Parcs Naturels Régionaux)

BUOUX CHÂTEAU DE L'ENVIRONNEMENT



Nonobstant différentes demandes, le PNRL et sa Présidente n'ont pas répondu à nos demandes, à tout le moins de manière satisfaisante.

LUBERON NATURE a déposé un recours à l'encontre la délibération évoquée qui est actuellement pendant devant le Tribunal Administratif de Nîmes. La procédure sera clôturée le 18 mai

Enfin, LUBERON NATURE a saisi la Chambre Régionale et Territoriale de la Cour des Comptes d'un signalement très motivé, mettant en évidence une utilisation détournée des fonds publics et privés.



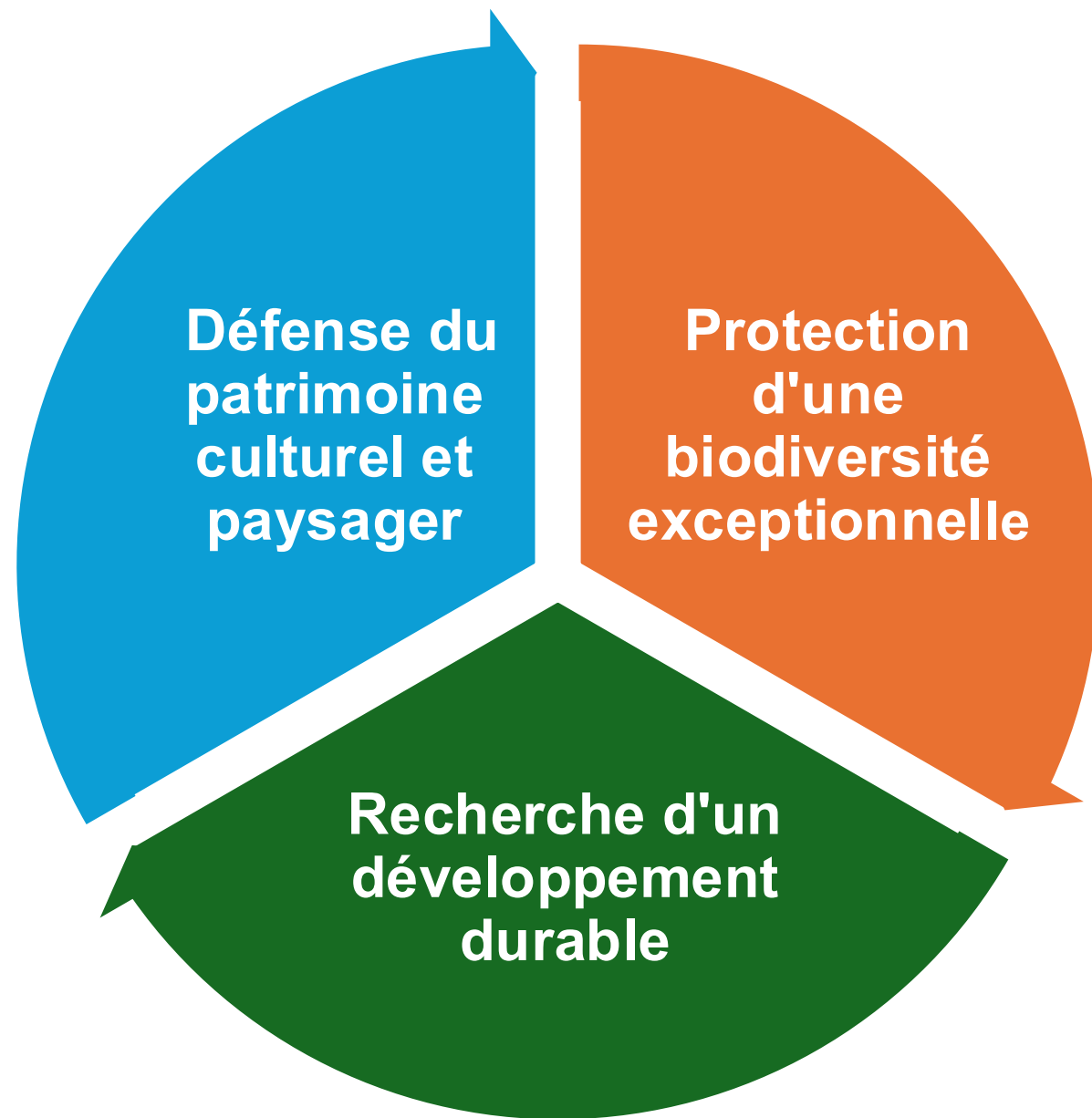
2026





Conformément aux statuts l'action de LUBERON NATURE vise à trouver un équilibre entre protection de la nature et développement des activités humaines (économiques, sociales, culturelles...), qui font vivre le territoire en sauvegardant l'environnement ainsi que la qualité de vie de ses habitants

NOS ACTIONS SE POURSUIVENT EN 2026



LES AXES OPERATIONNELS



**CONTRIBUTION
À LA LUTTE
CONTRE
L'ARTIFICIALISATION DES
SOLS ET
PRÉSERVATION
DE LA
BIODIVERSITÉ**



**LUTTE
CONTRE
LES DÉPÔTS
SAUVAGES ET
ACTIONS EN
FAVEUR DE LA
RÉDUCTION
DES DÉCHETS**



**SENSIBILISATION
A LA POLLUTION
LUMINEUSE**



**VEILLE ACTIVE SUR
LA CONFORMITÉ DES
PROJETS
PHOTOVOLTAÏQUES
A NOTRE DOCTRINE**



**SENSIBILISATION DES
POPULATION S AU RISQUE
INCENDIE EN
LIAISON
ÉTROITE
AVEC LES
ACTEURS
DÉJÀ
IMPLIQUÉS**



**SENSIBILISATION À LA
RESSOURCE EN
EAU DU
TERRITOIRE ET
ACTIONS POUR
LA PRÉSERVER**



**ENGAGEMENT
POUR UN
TOURISME
RAISONNÉ ET ÉCO
RESPONSABLE**

LA PARTICIPATION DE LUBERON NATURE A DIVERSES INSTANCES

Agréée depuis 1979 au titre de la protection de l'environnement Luberon Nature est habilitée à siéger dans les instances consultatives départementales

Commissions départementales de type CDNPS
(Commission n de la nature des paysages et des sites)

Nomination des Commissaires Enquêteurs...

En qualité de PPA (Personnes Publiques Associées) lors des élaborations des SCoT tel celui de Cotelub

SIRTOM

Ce ne sont que des exemples!

**LES
PRICIPAUX
SUJETS DE
2026**

Château de
l'Environnement

Projets agri et
photovoltaïques

Endiguement du Coulon/
Calavon

PHOTOVOLTAÏQUE AGRIVOLTAÏQUE

CE SERONT SANS
DOUTE LES GRANDS
SUJETS DE 2026 ET 2027

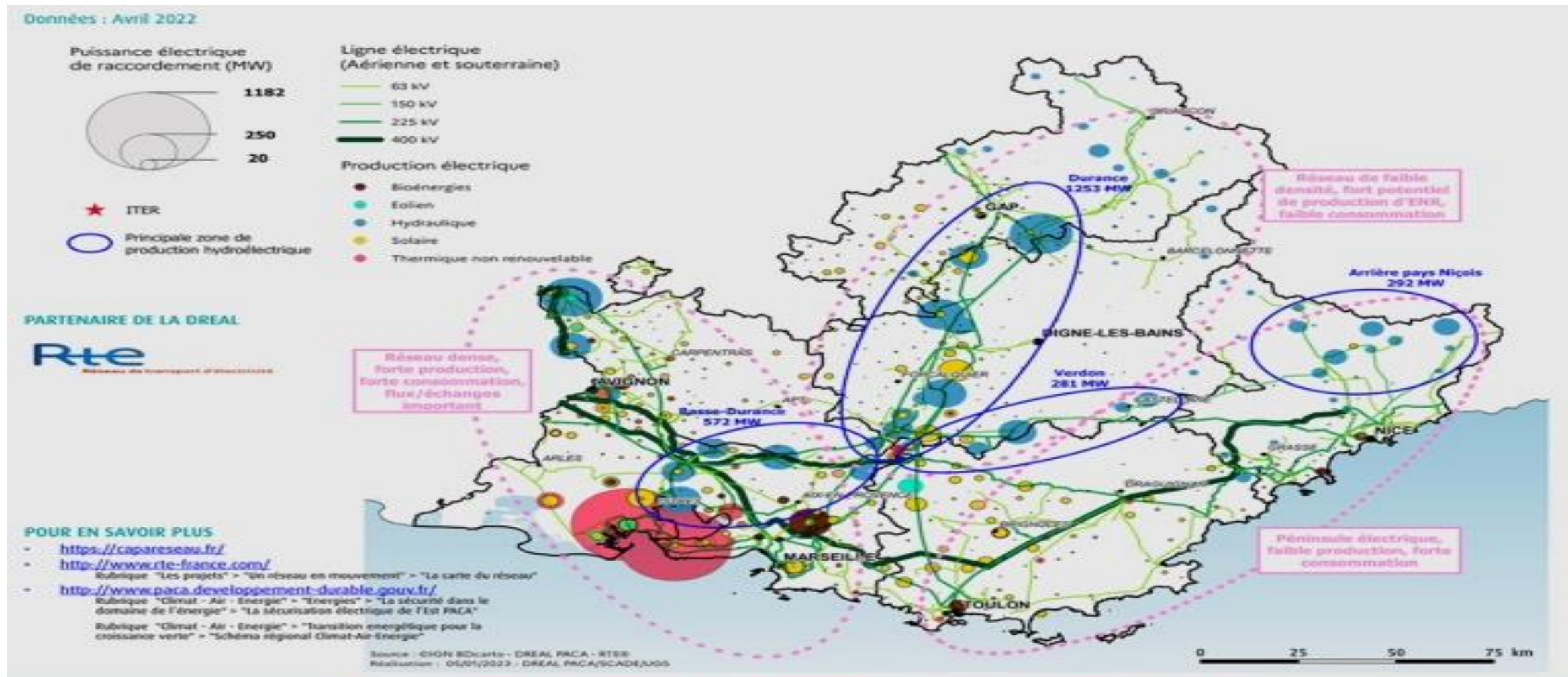




L'AGRI PHOTOVOLTAÏQUE : UN SUJET MAJEUR AUJOURD'HUI

- Chiffres ADME: 1610 projets PV pour 23.000 ha
- 315 en Occitanie
- 352 en Bourgogne Franche Comté
- 66 à la Réunion
- 452 en Nouvelle Aquitaine
- **452 projets en zone PACA**

LES PROJETS PV AUGMENTENT SUR NOTRE ZONE





DES PROJETS QUI NOUS OCCUPENT DÉJÀ

ROBION:

- centrale photovoltaïque sans exploitation agricole
- 4,6 ha de panneaux sur 9,7 ha d'emprise pour 10,6 MWc
- Adjacence immédiate Natura 2000, ZNIEF, risque d'inondation

surface parcelles, 13 ha, surface clôturée de 9,7 ha

LIOUX

- Agri OPV sur zone d'élevage ovin
- 5ha de panneaux sur 7 ha d'emprise pour 5 MW projet agrivoltaïque sur une surface clôturée de 9,5 ha

JOUCAS:

- Projet peu ou prou identique avec le même éleveur

BUOUX:

- projet agrivoltaïque sur une surface clôturée de
- Agri PV sur zone d'élevage caprin, sur le plateau des Claparèdes, parcelle de 28 ha , panneaux sur 7,4 ha pour 5 MWc

LES PREMIÈRES CERTITUDES

- **Les centrales PV ne présentent aucun bénéfice** économique ou de bien-être pour la population **locale**
 - Les électrons produits sont réinjectés sur le grid national et non local
 - Ils ne sont pas forcément produits au bon moment de la journée surtout en été et demandent un stockage spécifique
 - Ils ne réduisent pas l'impact carbone de la région ni celle des citoyens consommateurs d'énergie (ni leur facture)
- une **aubaine financière** immédiate pour les seuls propriétaires/bailleurs ou Mairies
- **études d'impacts d'une qualité extrêmement variable et incomplètes**
 - qui généralement n'incluent pas les études paysagères, géologiques ni les validations de risques accrus inondation et incendie.
- une fréquente **aggravation de risques préexistants: incendie et inondation en particulier**
- le risque électrique (formation d'arcs) s'ajoute au risque d'incendie et de fumées toxiques (important en zone PACA)
- les études **géotechniques** sont généralement absentes : transparence hydraulique , résistance à l'arrachement et impact des ouvrages sur l'écoulement et le ruissellement
- en général, **l'implication trop tardive** des citoyens et des associations de protection
- **n impact sur la faune et la flore incertain et non documenté sur 30-50 ans** d'exploitation

LE « PISTOLET À 1 COUP » !

- Ce n'est pas le photovoltaïque (et >Agri PV) mais:

Quel site, que design, quel usage et bénéfice agricole et local en fonction de:

Quelles contraintes locales, paysagères et environnementales.





UNE DOCTRINE CLAIRE

- **Les projets doivent:**
- maintenir les espaces naturels et leur biodiversité
- maintenir une activité agricole et des surfaces agricoles de qualité
- préserver les paysages et le patrimoine bâti
- prévoir le financement et réserves nécessaires au démantèlement futur des sites
- impliquer, en amont, les citoyens et les associations de protection de l'environnement
-
-
- **Les projets à écarter :**
- les projets qui vont à l'encontre des points ci-avant
- projets sur espaces naturels sensibles et zones faisant l'objet d'arrêtés de protection du biotope
- sur des espaces boisés classés et réserves naturelles comme Natura 2000, ZNIEFF, etc..
- projets qui augmentent ou ajoutent des risques importants d'inondation ou d'incendie

DES PREMIERS RETOURS AGRI PV, AUX CERTITUDES

Les premiers retours INRIAE (en cas d'élevage)

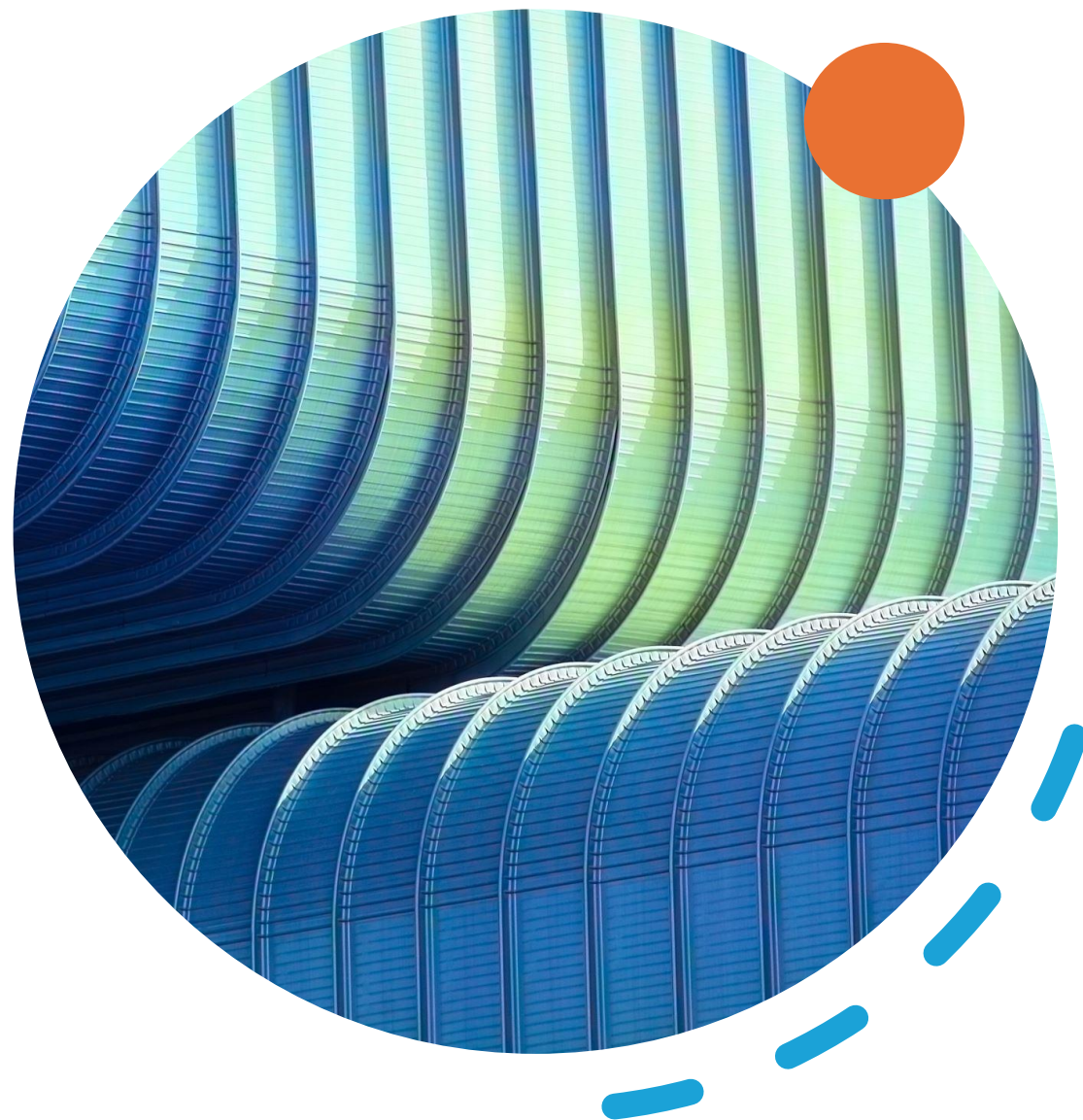
- des incertitudes et des questions sur les développements du sol et de la végétation sous des panneaux
- des recommandations de rehaussement des hauteurs minimales
 - 1,1 à 1,5 m au plus bas pour les ovins
 - 2 m pour les chèvres - risques forts d'escalade et de blessures
 - 2,5 m pour les bovins
- Élargissement des allées : 4 à idéalement 7m
- Limitation et éloignement des onduleurs / postes de conversion DC/AC qui impactent la qualité de vie des troupeaux
- Implantation des points d'eau

ENCORE ET TOUJOURS

Poursuite des contacts et du dialogue avec chacune des communes du Luberon

Poursuite des contacts avec les acteurs économiques de la région

Développement de la présence et de l'action de LUBERON NATURE sur le Luberon Sud et les Alpes de Haute-Provence

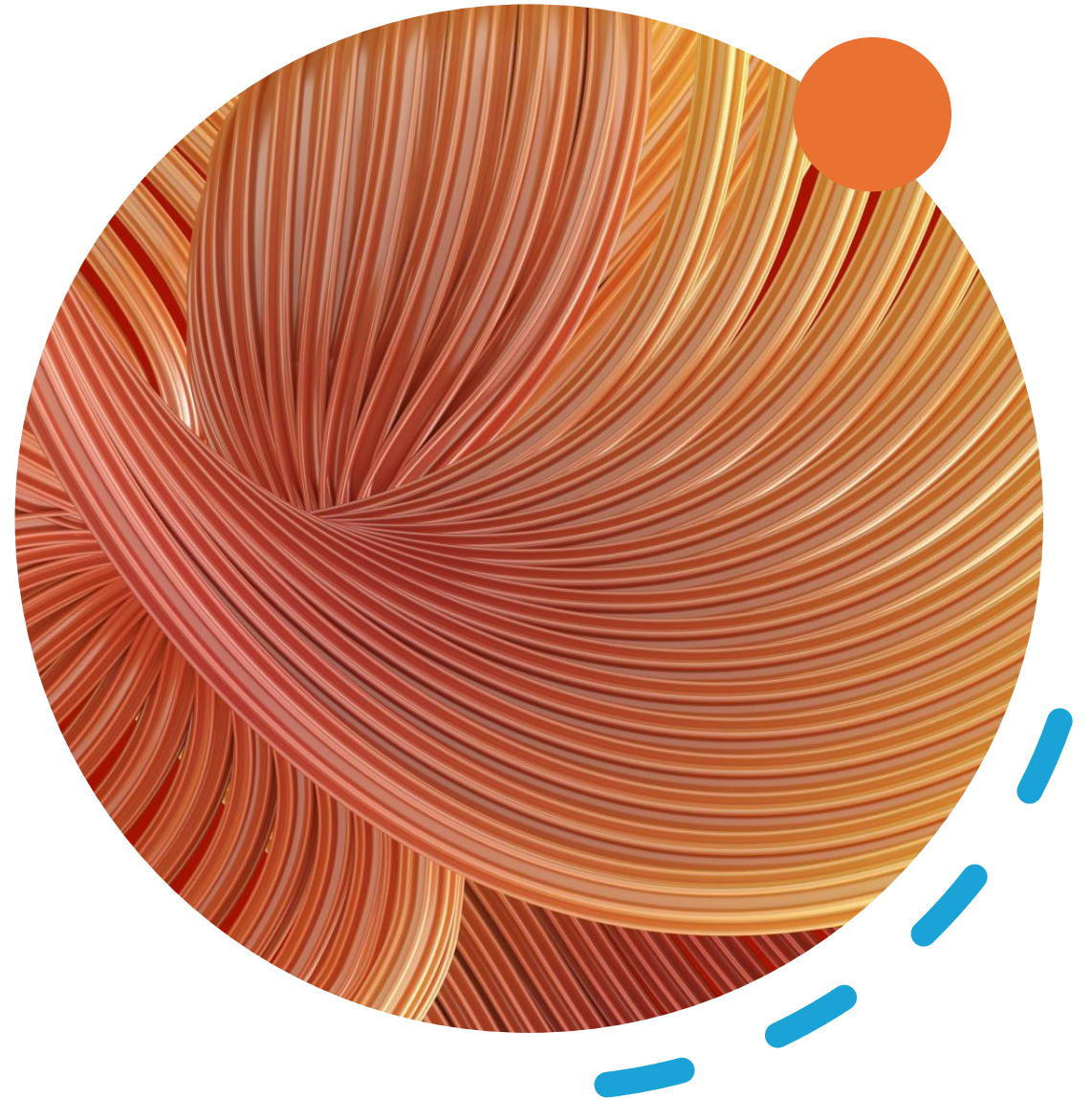


EVENEMENTS 2025

19 avril
RANDONNÉE PRINTEMPS
AUTOUR DE S
MENERBES

12 JUIN
CONFÉRENCE DE LA PROFESSEURE
YVETTE VEYRET
*« L'EAU DANS LE MONDE:
RESSOURCE, USAGES, RISQUES EN
SITUATION DE CHANGEMENT
CLIMATIQUE, EXEMPLE FRANÇAIS »*

13 Septembre
Randonnée d'automne 2025
annulee cause meteo



RANDONNEE DU 24 AVRIL 2026

- **Les courageux!**



LUBERON NATURE A BESOIN DE VOUS VOTRE ENGAGEMENT EST ESSENTIEL

Nous comptons sur vous pour :

 **Participer aux activités que
LUBERON NATURE peut proposer**

 **Diffuser l'information: parlez de
LUBERON NATURE autour de vous**

 **Soutenir notre structure: adhérez
ou renouvelez votre adhésion**

 **Faire entendre votre voix: votre
opinion compte**





QUESTIONS



RESOLUTIONS

L'Assemblée Générale doit maintenant statuer sur diverses résolutions:

- 1. Rapport Moral 2025**
- 2. Rapport Financier 2025**
- 3. Quitus aux administrateurs**
- 4. Proposition de budget 2026**
- 5. Election des administrateurs dont le mandat est arrivé à expiration**
- 6. Proposition d'éventuels nouveaux candidats au Conseil d'Administration**



PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale après avoir pris connaissance du rapport moral 2025 approuve ledit rapport tel qu'il lui a été présenté.

VOTE à main levée Résolution adoptée l'unanimité

RAPPORT FINANCIER 2025

+

Charges - €	R. 2024	B.2025	R.2025	Recettes- €	R. 2024	B. 2025	R. 2025
Frais d'avocats	8.344	5 000	2 990	Adhésions & Dons	10 790	12 000	7 735
Frais de fonctionnement	6 971	6 650	6 063	Intérêts	1 341	1 200	931
Frais de structure	1 202	1 300	1 125				
Frais de conférences	826	2 000	0				
Total Charges	17 343	14 950		Total Recettes	12 181	13 200	8 666
Résultat (Réserve)	0	0	0	Résultat (déficit)	- 5 161		- 1512
TOTAL GENERAL	17 343	14 950	10 178	TOTAL GENERAL	17 343	13 200	10 178
Bénévolat	60 000	60 000	60 000	Bénévolat	60 000	60 000	60 000
Fonds Associatifs	45 208		41 156				

BUDGET 2026

Charges €-

R.2025

B. 2026

Recettes €

R. 2025

+

B. 2026

Frais d'avocats	2 990	5 000	Adhésions	7 735	9 000
Frais de fonctionnement	6 063	6 500	Intérêts	1 342	1 200
Frais de structure	1 125	1 200			
Frais de conférences	0	1000			
TOTAL CHARGES	10 178	13 700	Total Recettes	9 077	10 200
Résultat (<i>Réserve</i>)	0		Résultat	<i>-1 101</i>	<i>-3 500</i>
Bénévolat	60 000.	60 000	<i>(Déficit)</i>	60 000	60 000
TOTAL GENERAL	10 178	13 700	TOTAL GENERAL	10 178	13 700

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve le rapport financier 2025 ainsi que le bilan et le compte de résultat arrêtés au 31 décembre 2025 tels qu'ils lui ont été présentés.

L'Assemblée Générale constate que les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025 se soldent par un déficit de contre un déficit de 1 101,00 €.

Il est proposé d'affecter ce déficit au compte de Report à Nouveau. En conséquence les fonds associatifs sont ramenés décembre 2024 à 45 208 € à 41 156 € au 31 décembre 2025.

VOTE à main levée. Résolution adoptée à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve le budget prévisionnel pour l'exercice 2026 prévoyant un total de recettes de 9 77 € et un total de dépenses de 10 178 € hors éléments exceptionnels, soit un déficit de 1 512 €.

VOTE à main levée: Résolution adoptée à l'unanimité

QUATRIEME RESOLUTION QUITUS AUX ADMINISTRATEURS

En conséquence de la précédente résolution, l'Assemblée Générale Ordinaire donne aux Administrateurs quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour l'exercice clos le 31 décembre 2025.

VOTE à main levée. Résolution adoptée à l'unanimité

CINQUIEME RESOLUTION

ELECTION DES ADMINISTRATEURS

Le Président fait part à l'Assemblée des changements suivants intervenus au sein du conseil d'administration de la :

Démission de :

Mme Catherine GONET, Mme Sigrid FALCK, M. Peter BACKHAHOUSE, M. Pierre BRETEL (réputé démissionnaire) ,Mme Géraldine BASCOU.

et décision de non renouvellement de MM. Mustapha MOKRANE et Lionel PAILLET, Mme Sigrid FALCK pour des raisons de charge professionnelle.

CINQUIEME RESOLUTION

ELECTION DES ADMINISTRATEURS

Le Président fait part de la candidature pour renouvellement au sein du Conseil d'Administration des administrateurs dont le mandat arrive à échéance pour une nouvelle période de trois ans de :

- **M. Christian LAMBARD (échéance 2029)**
- **et de la candidature de :**
- **Mme Sabine PINATTON (échéance 2029)**
- **Mme Cécile AVRIL**

ELECTION DES ADMINISTRATEURS (SUITE)

Il est donc proposé à l'Assemblée Générale de

- prendre acte et entériner la démission des administrateurs démissionnaires,
- et procéder à l'élection de chacune de ces 4 personnes, conformément aux statuts.

Ces administrateurs seraient élus pour une durée de 3 ans, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée en 2029 à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2028.

VOTE à main levée. : Résolution adoptée à l'unanimité moins une absence pour M. Lambard



CONSEIL D'ADMINISTRATION

A supposer la cinquième résolution adoptée, le Conseil d'Administration serait composé comme suit:

Présidente d'Honneur Mme Ione TEZE-DAUM	Président d'Honneur M. Robert BOZZA
<ol style="list-style-type: none">1. Monsieur Christian LAMBARD (échéance 2029)2. Monsieur Michel MARCELET (échéance 2027)3. Monsieur Gérard DER AGOBIAN (échéance 2028)4. Madame Crystal WOODWARD (échéance 2028)5. Me Solinne MORETTI (échéance 2027)	<ol style="list-style-type: none">6. Madame Christine BOZZA (échéance 2028)7. Madame Claudie RENARD (échéance 2028)8. Mme Corinne DUPERRY (échéance 2028)9. Mme Sabine PINATON (échéance 2029)10. Mme Cécile AVRIL (échéance 23029)

CONSEIL D'ADMINISTRATION



Christian LAMBARD



Michel MARCELET



G. DER AGOBIAN



Christine BOZZA



Claudie RENARD



Corinne. DUPERRY



Solinne MORETTI



Crystal WOODWARD.

Sabine PINATTON

Cécile AVRIL

**LUBERON NATURE
VOUS REMERCIE
DE VOTRE PRESENCE
ET DE VOTRE
ENGAGEMENT**

